

Date de séance : 25 avril 2019	PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Syndical	
Date de convocation : 17 avril 2019		
Nombre de membres	En exercice : 9	Présents : 8

*L'an deux mille dix neuf et le vint cinq avril à quatorze heures trente, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les bureaux du 1 rue du Canigou à CASTEIL, sous la présidence de **Monsieur ARRO Patrice**.*

Membres titulaires : Mme CASES Juliette, M. CASES Jérôme et M. MACHARD Jean-François pour CASTEIL, M. BOBE Jean, M. BONNAIL Bernard ayant reçu pouvoir de M. MONET Eric (absent) pour CORNEILLA DE CONFLENT, M. CISZEK Georges et M. GUITART Henri pour VERNET LES BAINS.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2019

M. CISZEK fait remarquer qu'il avait voté contre le budget primitif 2019 et que le compte rendu n'en tient pas compte. Il ne peut approuver le présent compte rendu.
Le Président assure que le procès-verbal va être modifié et adressé aux élus.

VOTE : 7 pour et 1 voix contre (M. CISZEK)

2) Demande de subventions au Conseil Départemental 66 et à l'Agence de l'Eau pour l'installation de 2 débitmètres Eaux Usées dans le cadre de l'amélioration des rejets à la station d'épuration (proposés dans le schéma directeur d'assainissement : Ecole hôtelière et piscine communale)

Le schéma directeur de l'assainissement, mis à jour par le Cabinet ENTECH en 2018 a étudié le fonctionnement de l'assainissement collectif du territoire et tout particulièrement celui de la station d'épuration.

Afin d'améliorer le fonctionnement de l'épuration et notamment l'afflux des eaux claires parasites à la station d'épuration, la pose de débitmètres d'eaux usées aux endroits sensibles a été préconisée. Après l'installation d'un débitmètre au droit de l'établissement thermal, le Président propose que soient installés deux autres débitmètres EU, l'un à l'école hôtelière, l'autre à la piscine communale, à Vernet les Bains.

Deux devis ont été sollicités auprès de l'entreprise SAUR, après étude du Cabinet GAXIEU, pour un montant total estimé à **18 661 € HT**.

Afin de solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, le Président propose à l'assemblée de statuer pour qu'un dossier puisse être déposé auprès de chacune de ces institutions, avant le 30 avril 2019. Une autorisation d'anticipation sur le démarrage des travaux va être également sollicitée auprès des financeurs potentiels.

VOTE : 8 pour

3) Demande de subventions au Conseil Départemental 66 et à l'Agence de l'Eau pour des travaux de réhabilitation des réseaux humides Carrer d'Amunt (D47 route de Fillols) à Corneilla de Conflent

Le schéma directeur de l'eau potable, mis à jour en 2012 par le Cabinet ARTELIA, n'avait pas recensé le réseau d'eau potable situé sur la route de Fillols (RD47) à Corneilla de Conflent.

Depuis cette date, de nombreuses casses ont dû être réparées par l'exploitant, qui a mentionné la nécessité de réhabiliter ce réseau dans ses derniers rapports du délégataire et dans une note spécifique.

Compte tenu des importantes pertes d'eau et que dans un futur proche la direction des routes du Département envisage la réfection de cette route, après étude du Cabinet GAXIEU, maître d'œuvre, le Président a proposé d'inscrire au budget 2019 la réhabilitation de ce réseau.

Afin de solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, le Président propose à l'assemblée de statuer pour qu'un dossier puisse être déposé auprès de chacune de ces institutions, avant le 30 avril 2019., pour un montant total des travaux estimé à **74 683,13 € HT (89 619,76 € TTC)**. Une autorisation d'anticipation sur le commencement des travaux va être également sollicitée auprès des financeurs potentiels.

VOTE : 8 pour

4) Demande de subventions au Conseil Départemental 66 et à l'Agence de l'Eau pour une étude de faisabilité (avec étude hydraulique) pour des travaux à la station d'épuration.

Le schéma directeur de l'assainissement, mis à jour par le Cabinet ENTECH en 2018 a étudié le fonctionnement de l'assainissement collectif du territoire et tout particulièrement celui de la station d'épuration.

Des scénarii de réhabilitation, d'extension ou de construction ont été proposés.

Compte tenu d'une part de l'importance des moyens techniques et financiers engendrés par la réhabilitation ou construction de la STEP et d'autre part de l'incidence hydraulique de chaque scénario sur la zone inondable du Cady, le Président propose que des études préalables de faisabilité et hydraulique puissent être présentées au conseil syndical et aux partenaires, avant d'acter sur le choix de scénario.

Afin de solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, le Président propose à l'assemblée de statuer pour qu'un dossier puisse être déposé auprès de chacune de ces institutions, avant le 30 avril 2019. Une autorisation d'anticipation sur le démarrage des études va être également sollicitée auprès des financeurs potentiels. La réalisation des études de faisabilité et hydraulique sur la station d'épuration à Corneilla de Conflent, est estimée à **27 837,50 € HT (33 405 € TTC)**.

VOTE : 8 pour

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 15h00.